

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 2-B-P Commugny - Chavannes-de- Bogis
(route de Divonne)

Afin de permettre la réfection du revêtement bitumineux sur la route cantonale N° 2-B-P entre Commugny et Chavannes-de-Bogis, le tronçon situé de l'intersection Route de Divonne / Ch des Arrenny (Founex) et celle de Route de Divonne / ch des Meules (Chataigneraz) sera interdit à toute circulation (OSR 2.01).

Du vendredi 1 juillet dès 21h00
au
lundi 4 juillet à 05h00

Une déviation sera mise en place par Commugny – Tannay (RC 3-IL-S) – Chavannes-des-Bois (RC 7-C-S) – Chavannes-de-Bogis (giratoire de Sallivaz) – jonction A1 - Founex (route de Divonne) dans les deux sens.

L'accès au quartier les Champs-Blancs et à l'hotel Everness depuis l'autoroute A1 sera accessible en tout temps Via le giratoire de Salivaz et route de Divonne.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence; nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Copie pour information

- Communes de : Commugny, Tannay, Mies, Coppet ; Chavannes-des-Bois, Chavannes de-Bogis, Founex,
 - Gendarmerie, CET-Blécherette, Coppet
 - ECA, Pully – SDIS,
 - Voyer Région Ouest
 - Police Viasuisse – Urgence santé
 - Car-Postal, TPG, TPN, ABG
 - Manifestations – Transport spéciaux
- Hôtel Everness